

LE PUBLICISTE.

QUARTIDI 14 Prairial, an VIII.



Détails sur les opérations de l'armée de réserve. — Combat sur la Chiusa. — Déroute complète de l'infanterie autrichienne. — Entrée de l'armée dans les plaines d'Italie. — Position des Autrichiens dans le département des Alpes-Maritimes. — Combat entre les Français & les Autrichiens dans les environs d'Ulm. — Séance du conseil d'état. — Nouvelles diverses.

ITALIE.

De Venise, le 15 mai (25 floréal)

Le prince de Condé est arrivé ici avant-hier avec son état-major, & a rendu hier visite au pape qui l'a très-bien accueilli. On croit qu'il partira aujourd'hui pour rejoindre son corps, qui a reçu ordre de continuer sa route.

Le marquis Alexandre Ghislieri est arrivé hier subitement de Vienne. On ignore le motif de son voyage.

PRUSSE.

De Berlin, le 21 mai (11 floréal).

Il est arrivé dernièrement un courrier de Paris. Aussi-tôt après, le général Beurnonville s'est rendu près du roi à Postdam.

Le prince Louis de Wurtemberg a pris congé du roi, qui lui a témoigné l'affection la plus sincère. S. A. est nommée au gouvernement de Courlande & se rend à Pétersbourg. Avant de partir de cette ville, il a pris des arrangemens pour payer sa dette, parce qu'il a abandonné à ses créanciers les biens considérables qu'il a dans la Prusse, ainsi que la pension de 6000 écus de Prusse qu'il reçoit de notre cour.

Sur la réquisition de l'ambassadeur de France, le citoyen Beurnonville, on a arrêté les citoyens Creny, Verteuil & Dausigau, négocians de Bordeaux, pour fausses lettres de change.

Le général Saint-Louis, qui va à Pétersbourg en qualité d'ambassadeur de notre cour, partira sous peu pour sa destination. On espère beaucoup de sa mission.

ALLEMAGNE.

De Hambourg, le 23 mai (5 prairial).

Le médecin Girtanner, connu par plusieurs ouvrages de médecine, mais plus particulièrement par un journal politique contre la révolution française, est mort à Goettingue, le 17 de ce mois.

La reprise des hostilités en Egypte est confirmée par les journaux de Vienne. L'ambassadeur turc près cette cour a reçu un courrier de la Porte avec la nouvelle de cet événement. L'armée du grand-visir a été complètement battue; mais un corps de cavalerie qui s'est réfugié au Caire y a massacré tous les Français. On regrette sur-tout les savans & les membres de l'institut qui s'y trouvoient. On doute fort ici de cette dernière nouvelle.

D'Augsbourg, le 25 mai (5 prairial).

Hier au soir un corps ennemi de quelques mille hommes

a pénétré dans la vallée de Mindel, après avoir repoussé nos avant-postes, il est entré à Turkheim & Ursperg, villages situés à sept lieues d'ici. Nous apprenons maintenant que l'ennemi s'est retiré du dernier de ces endroits.

L'évêque de Constance, coadjuteur de Mayence, est arrivé ici le 19, & en est reparti le 20.

De Francfort, le 27 mai (7 prairial).

On a enterré hier à Mayence, avec les honneurs militaires, le général français Wimpfen.

On s'attend à voir plusieurs princes d'Allemagne signer des traités séparés.

Beaucoup d'habitans de l'Allemagne se réfugient sur le territoire neutre, particulièrement à Anspach. L'électeur de Bavière a fait retenir lui-même un logement dans cette ville, & y a déjà fait transporter une partie de ses meilleurs effets.

Les exercices à feu ont commencé aujourd'hui à Hanau, & dureront huit jours.

Presque tous les jours il passe à Ratisbonne des courriers anglais, probablement parce que M. Wickham se trouve dans cette ville depuis quelques jours.

Les papiers autrichiens continuent à tomber.

L'empereur de Russie a confirmé le fils de Suwarow dans sa place de Chambellan.

REPUBLIQUE BATAVE.

De la Haye, le 28 mai (8 prairial).

Le grand conseil de guerre de la marine vient de faire annoncer dans nos feuilles publiques que celui qui pourroit livrer à ce tribunal le capitaine Kollf, qui s'est évadé de la maison de détention de la Haye, après avoir été condamné à être fusillé, auroit une récompense de 100 ridders d'or (environ 3000 francs). On ne croit pourtant pas que le capitaine Kollf se trouve encore sur le continent; on dit qu'il est en Angleterre.

On vient d'inventer une sorte de ponts portatifs, par le moyen desquels plusieurs personnes peuvent passer à-la-fois un canal ou fossé de 15 pieds de largeur. Cette invention seroit très-utile si la guerre se faisoit encore dans ce pays. On en pourroit faire un grand usage, sur-tout dans la Nord-Hollande.

On est généralement très-satisfait des choix qui se sont faits hier dans les assemblées primaires, à Rotterdam & à Amsterdam. Nous ne connoissons pas encore ceux qui ont eu lieu dans les autres villes.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

ARMÉE DE RÉSERVE.

Extrait d'une lettre écrite d'Aoste, le 6 prairial matin.

Le premier consul est à Verrez. Les soldats réclament l'assaut du fort de Bard, qui tient encore. Vous avez su que Lannes a pris Yvrée. Nous attendons demain, au bas du Saint-Gothard, le général Moncey avec ses 20,000 hommes. Toutes les ouvertures de l'Italie sont couvertes de nos canons & de nos soldats : le dévouement de ces derniers est sublime ; il faut le voir pour s'en former l'idée. La 24^e. demi-brigade d'infanterie légère a refusé la gratification de 2,400 francs qui lui étoit due, en disant que cette créance ne pouvoit être acquittée que par les Autrichiens.

D'Yvrée, le 7 prairial soir.

Maîtres du bas fort de Bard & des pont-levis, il falloit, pour que notre artillerie pût arriver à l'armée, le faire passer sous le feu de deux batteries, & à bout portant pendant l'espace d'une cinquantaine de toises de la double enceinte du château. On a profité de la nuit, on a enveloppé les roues avec de la paille & on a couvert le chemin. A minuit, pendant plusieurs jours de suite, des hommes trainoient les pièces & les caissons, l'ennemi jettoient des pots à feu & une nuée de grenades. Pour faire passer la rivière qui entoure le doujon de Bard, & afin qu'elle ne nous arrêtât pas un instant, le général Berthier a fait pratiquer un chemin à travers une montagne fort escarpée. Mais, quelque travail qu'on ait pu faire, la cavalerie n'y a passé qu'avec la plus grande peine.

Le 6, à la pointe du jour, le chef de brigade Dufour a eu ordre du général Loison, de reconnoître la porte du fort, d'en briser la barrière, pendant qu'un piquet parti de Donas, chasseroit l'ennemi d'un mur crénelé, en avant de son enceinte, d'où il inquiétoit le grand chemin. L'objet de ce mouvement étoit d'acculer absolument celui-ci sur la hauteur. L'attaque a parfaitement réussi; les grenadiers de la 58^e se sont comportés avec la plus grande bravoure; quatre ont été tués & 15 blessés.

Le général Berthier a laissé au général Chabran l'ordre de faire jeter à terre un tambour, où il se trouve un pont-levis.

Ce soir le premier consul est arrivé à Yvrée.

Ce matin l'avant-garde de l'armée a eu un engagement extrêmement brillant sur la Chiusela.

Le général Lannes avoit reçu l'ordre du général en chef Berthier de poursuivre l'ennemi sur Chiavosso. L'ennemi occupoit derrière la Chiusela d'assez belles positions.

La Chiusela a été passée sur le pont en colonnes serrées & à la droite & à la gauche, à deux gués où il y avoit quatre pieds d'eau. La nombreuse cavalerie de l'ennemi le mit à même de protéger la retraite de l'infanterie qui étoit dans une déroute complète.

Les dragons de Latour & de l'empereur ont chargé la 40^e. & la 22^e. qui les ont reçus avec les bayonnettes croisées & les ont écrasés. Le général Pilate qui commandoit la cavalerie ennemie, est resté sur le champ de bataille, avec plus de 500 dragons, parmi lesquels sont 12 officiers.

Des espions assurent que le général Mélas arrivoit hier à Turin, & paroisoit fort étonné de ce mouvement extraordi-

naire; jusqu'à cette heure il ne paroît pas que l'ennemi l'eût jugé.

Les différentes divisions de l'armée achevent de déboucher aujourd'hui dans la plaine.

Du pont du Var, le 1^{er}. prairial.

L'ennemi ne s'est point retiré, ainsi que nous l'avions supposé, d'après ses mouvemens du 25 floréal: il s'est obstiné jusqu'ici à garnir les hauteurs de Nice, au nombre de 12 à 15 mille hommes. De notre côté, nous occupons les hauteurs du Var, & comme nous avons eu le tems de nous reconnoître, que tous les passages pour parvenir à nous sont fortifiés, que nous sommes en mesure de faire la plus vigoureuse résistance, nous commençons à nous féliciter d'avoir en présence des forces imposantes qui ne nous inquiètent plus, & qui auroient pu retarder de beaucoup dans le Piémont les progrès de l'armée de réserve.

Depuis le 25, il y a eu diverses petites affaires de poste, qui, dans la position respective, ne servent à rien. Nous attendons avec confiance le dénouement de cette grande scene.

Nous apprenons que le 27 floréal, Massena continuoit à défendre heureusement Gènes. Aidé des Liguriens, il avoit fait des sorties fréquentes & heureuses. Il avoit reçu des vivres, & pouvoit tenir jusqu'au 1^{er} messidor, s'il n'est pas délivré plutôt.

De Chambéry, le 4 prairial.

Le nombre des prisonniers faits à la Brunette & à Suze, est de 1400. Une partie vient d'arriver dans cette ville. Nous avons poussé des avant-postes jusqu'à Rivoli. Le général Mélas y rassemble ses forces pour aller au-devant de l'armée de réserve. Il ne peut pas entreprendre cette expédition sans abandonner en grande partie les Apennins liguriens, & sans laisser des garnisons à Turin & à Coni. Les opérations des troupes qui descendent le Mont-Cenis sont combinées avec celles de l'armée de réserve.

De Strasbourg, le 10 prairial.

Les nouvelles du quartier-général de l'armée du Rhin, en date du 5 de ce mois, confirment que l'aile gauche est à présent réunie au centre sur la rive droite du Danube. Le quartier-général des administrations étoit à Ochsenhausen près Biberach, derrière l'armée. Moreau se disposoit à marcher sur Augsburg.

Extrait de la lettre d'un officier de l'aile droite de l'armée.

Du quartier-général de Mindelheim, le 4 prairial.

« L'armée, après avoir menacé Ulm, s'est portée précipitamment sur la droite vers le Lech, & a trompé par cette manœuvre l'ennemi, réuni en masse sur Ulm. Nous gagnons une marche ou deux sur lui.

» Les divisions qui avoient déjà passé le Danube, l'ont heureusement repassé, le 2 de ce mois. On a entendu toute la journée une des canonnades les plus fortes qui aient jamais eu lieu. C'étoit le corps d'armée de Sainte-Suzanne, que l'ennemi attaquoit devant Ulm. On ne connoît pas encore les détails de cette affaire; on sait cependant que les choses ont tourné à notre avantage.

» L'aile droite, commandée par le général Lecourbe, s'est emparée, le 2, de la ville de Mindelheim, entre l'Ille-

& le Lech, & a repoussé l'ennemi à une lieue en avant. Lecourbe y a transféré son quartier-général.

» Nous touchons à la Bavière. Munich n'est qu'à vingt lieues, & Augsbourg à dix lieues de nous.

» Le commissaire des guerres Pommier a été fusillé à Babenhansen, le 1^{er}. de ce mois, à cinq heures du matin. Cet exemple fait le meilleur effet à l'armée & dans le pays. Pommier a montré du caractère lors de sa mort : il a lui-même offert son mouchoir pour lui bander les yeux.

» Le même jour, le général Vandamme a reçu une destination qui le retire de l'armée active, pour aller à un commandement dans la ci-devant Belgique. Le général de division Tharreau a reçu une pareille destination.

» Par un ordre donné à l'instigation du général Lecourbe, le Rheintal & Bregentz avoient été imprudemment évacués par nos troupes. Dès que Lecourbe en fut informé, il donna l'ordre de les réoccuper, en faisant retourner la 102^e. demi-brigade sur ses pas. Il en étoit tems ; déjà la rive gauche étoit occupée par les troupes ennemies, qui avoient poussé jusqu'à Gais & Rheinack en Helvétie. Aujourd'hui le général Lecourbe a reçu l'avis que toutes nos positions sur la rive gauche ont été reprises par deux bataillons de la 102^e, commandés par le général de brigade Jardon. Bregentz a aussi été repris. Le combat a été vif. On a fait quelques prisonniers. Nous avons perdu peu de monde.»

De PARIS, le 13 prairial.

Les consuls ont arrêté, le 11 de ce mois, qu'il seroit destiné une somme de 3000 fr. pour un prix dont le programme sera arrêté par le bureau des longitudes, & qui aura pour objet la confection des tables de la lune. Cette somme sera prise sur les fonds du département de la marine & des colonies.

— Un autre arrêté du même jour accorde une somme de 150 fr. pour les frais de leur assemblée, à chacun des conseils-généraux d'arrondissement communaux qui doivent se réunir dans les chef-lieux de préfecture en l'an 8. Cette somme sera prise sur celles attribuées aux frais d'impression & autres de cette espèce.

— L'exercice public que le célèbre Sicard fait faire à ses élèves le 10 de chaque mois, présente décadi dernier un spectacle aussi neuf qu'intéressant. Le jeune Chinois, dont nous avons parlé il y a quelques jours, y a récité une prière dans sa langue maternelle, & prononcé toutes les lettres de notre alphabet d'une manière fort distinctive, à l'exception de l'R, à qui il a constamment donné le nom de PL.

Cet exercice annoncé dès la séance précédente, avoit attiré un grand concours de monde, & l'impatience étoit si forte, que le zélé bienfaiteur de l'humanité fut forcé d'abrégier ses démonstrations, & de passer légèrement sur les essais qu'il a l'habitude de faire, & qui donnent une si haute idée de son cœur & de sa patience.

Le costume de ce Chinois diffère très-peu de celui que nous présentent les dessins qu'on remarque sur les porcelaines de leur pays ; il est vêtu de bleu, cheveux noirs & courts ; il a le teint très-basané, le visage aplati, le nez très-court & les yeux fort petits, ce qui est regardé comme une grande beauté à la Chine.

— L'ex-constituant Lusignan, rayé de la liste des émigrés, est parti de la Haye, le 7 de ce mois, pour se rendre à Paris.

— Le général Arnaud, destiné au commandement de Bruxelles, est aussi parti de la Haye pour sa destination.

— Le citoyen Lacuée, aide-de-camp du premier consul, a passé il y a quelques jours par Stein, venant de Lausanne & se rendant en grande diligence au quartier-général de Moreau.

— Bonaparte a appelé auprès de lui le lieutenant-général suisse de Weits.

— Le premier conseil de guerre de la 11^e. division militaire, séant à Bordeaux, vient de condamner, par contumace, à cinq années de fers & à 1,500 fr. d'amende, 72 réquisitionnaires déserteurs du département des Landes.

— Les anglais se montrent sur les côtes de la Baltique, & semblent annoncer l'intention d'y tenter quelques débarquemens.

— L'anecdote suivante semble prouver la tolérance du nouveau pape. Don Benoît, ex-religieux de la ci-devant abbaye de Stavelot, vient d'obtenir de sa sainteté des bulles de sécularisation, & la collation de la cure de Stenberg, située près de Verviers, département de l'Ourthe, quoiqu'il eût annoncé au saint-père qu'il avoit fait le serment de haine à la royauté & la promesse de fidélité à la constitution.

— Le ci-devant duc de Berry est parti de Rome, le 10 floréal, pour se rendre à Naples.

C O N S U L A T.

Arrêté du 11 prairial an 8.

Les consuls de la république, après avoir entendu le rapport du ministre de la guerre, considérant que la liquidation nouvelle de toutes les pensions militaires, exigées par les art. 54 et 55 de la loi du 20 fructidor an 7, entraîne nécessairement des délais causés par la nature même du travail, & voulant faciliter aux pensionnaires les moyens d'attendre qu'il soit statué définitivement sur leur compte, arrêtent :

Art. 1^{er}. Tous les militaires pensionnés recevront, à titre de subsistance provisoire, à partir du 1^{er}. vendémiaire dernier, le montant des pensions dont ils jouissent, pourvu qu'elles n'excedent pas le *minimum* d'infirmités non provenant de blessures, affecté à chaque grade, et porté au tableau annexé à la loi du 28 fructidor an 8.

II. Toutes les pensions qui excéderaient ce *minimum* y seront réduites provisoirement.

III. Le paiement de cette subsistance se fera par deuxième, chaque mois, sur extraits de revue des commissaires des guerres, et suivant les formes usitées pour les militaires dont les pensions ne sont pas encore liquidées.

IV. Il sera tenu compte aux pensionnaires, lors de la récréation de leurs pensions, de la différence qui existe entre la quotité de la subsistance provisoire et celle de la solde de retraite arrêtée définitivement par le ministre.

En l'absence du premier consul,

Le second consul,

Signé. CAMBACÉRÈS.

C O N S E I L D'É T A T.

Séance du 12 prairial.

Les deux consuls ont assisté à cette séance.

Au moment qu'elle s'ouvroit, ils ont reçu une dépêche du premier consul, apportée par un courrier extraordinaire.

Yvrée. *Tout va au mieux* : ce sont les mots du premier consul.

La section de la guerre a proposé un projet de règlement sur les honneurs militaires à rendre aux préfets, sous-préfets, maires, & aux tribunaux. Il a été adopté. En voici les principales dispositions :

Les honneurs militaires attribués aux généraux de brigade en activité de service seront rendus aux préfets dans leurs départemens respectifs, lorsqu'ils seront vêtus de leur costume. Les préfets auront une garde semblable à celle des mêmes officiers.

Mêmes honneurs seront rendus aux tribunaux d'appel, criminel & de première instance, ainsi qu'aux corps municipaux dans les marches & cérémonies publiques.

Les sous-préfets, vêtus de leur costume, recevront dans leur arrondissement les honneurs militaires attribués aux chefs de brigade; ils auront une sentinelle à leur porte.

Les juges de paix, maires & adjoints, en fonctions & en costumes, ceux attribués aux capitaines.

Dans les cérémonies & fêtes publiques, les préfets seront escortés par une garde de la force de celle qui leur est attribuée par l'article 5. Lorsqu'il n'y aura pas de troupes de ligne dans la place, ils seront autorisés, lors des cérémonies & fêtes publiques, à requérir, pour leur escorte d'honneur, soit une brigade de gendarmerie, soit un détachement de vingt hommes de la garde nationale sédentaire, commandée par un officier.

La section de législation a proposé un avis sur l'application de la loi du 10 vendémiaire, an 4, concernant la responsabilité des communes. Cet avis a été adopté. En voici l'objet & les termes :

Les consuls avoient renvoyé au conseil la question suivante, qui leur avoit été soumise par le ministre de la justice : *la loi du 10 vendémiaire, an 4, est-elle applicable aux grandes communes ?* Voici les faits qui ont donné lieu à cette question. Le citoyen Bergeret, agent de police, fut assassiné à Lyon par un rassemblement armé; sa veuve s'est pourvue, dans le délai de trois mois, au tribunal civil, afin d'obtenir, conformément à la loi du 10 vendémiaire, des dommages-intérêts contre la commune de Lyon. Le tribunal a refusé de statuer d'après l'incertitude où il étoit si l'application de cette loi devoit porter sur tous les domiciliés de Lyon, ou seulement sur ceux de la municipalité où le délit a été commis, & si les habitans des autres municipalités y avoient pris part.

La section de législation a été d'avis que la loi du 10 vendémiaire an 4 étoit applicable à la commune de Lyon toute entière, & que le tribunal civil de Lyon a mal-à-propos élevé un doute à ce sujet. Elle estime que le gouvernement doit donner les ordres nécessaires pour la connoissance du procès dont il s'agit. Le conseil d'état a adopté l'avis de la section.

La section de la guerre a proposé un projet d'arrêté portant que le ministre des finances fera payer annuellement, à titre de pension ou de secours, la somme de 182,050 fr. 08 cent. aux veuves & enfans, infirmes ou orphelins, des défenseurs de la patrie compris dans les treizièmes annexés. — Adopté.

La section de législation a proposé un projet d'arrêté tendant à la résiliation du bail des salines de l'Est. — Adopté.

Projet d'arrêté tendant à mettre en régie intéressée les salines de l'Est. — Adopté.

En conséquence des deux arrêtés dont il s'agit, le bail des salines de l'Est, du 28 brumaire an 6, est résilié à dater du 1^{er} messidor prochain.

La compagnie Catoire & Duquesnoy rendra compte, de clerk à maître, au ministre des finances, avant le 1^{er} vendémiaire prochain, de tous les produits par elle perçus, de quelque nature qu'ils soient, & des dépenses par elle faites à raison dudit bail.

A compter du 1^{er} messidor, les salines de l'Est seront mises en régie intéressée, entre les mains des trois régisseurs.

Les régisseurs exécuteront les conventions faites entre le gouver-

nement français & le gouvernement helvétique, au sujet des sels à livrer à ce dernier.

Les régisseurs paieront au gouvernement, par chaque année, une somme fixe de 1,800,000 fr., qu'ils verseront, dès leur entrée en jouissance, au trésor public, en obligations payables par douzième, de mois en mois, & ainsi successivement par année.

Les produits qui excéderont cette somme, seront destinés d'abord à couvrir toutes les dépenses; le surplus sera partagé de la manière suivante: sur les premiers 200,000 francs, 20 trentièmes au gouvernement; 1 trentième aux régisseurs; sur les 200,000 fr. suivans, 19 vingtièmes au gouvernement, 1 vingtième aux régisseurs; sur les 200,000 fr. suivans, 14 quinziesmes au gouvernement, 1 quinziesme aux régisseurs; sur les 200,000 fr. suivans, 9 dixièmes au gouvernement, 1 dixième aux régisseurs; sur les 200,000 fr. suivans, 4 cinquièmes au gouvernement, 1 cinquième aux régisseurs; sur les 200,000 fr. suivans, 5 quarts au gouvernement, 1 quart aux régisseurs; enfin sur toute somme excédante, 2 tiers au gouvernement, 1 tiers aux régisseurs.

Si, d'après la balance des derniers bordereaux de recette & dépense de chaque année, il est reconnu que les produits ont excédé les dépenses, les régisseurs seront tenus de verser, dans le mois, au trésor public, la part qui doit lui revenir dans cet excédant.

Les régisseurs rendront un compte annuel, dans les six mois au plus tard de l'année suivante, de tous les produits & dépenses de l'année.

Bourse du 15 prairial.

Amsterdam.....	Tiers consol....	28 fr. 25 c.
Idem cour.....	Bons 2/3.....	1 fr. 36 c.
Hamb.....	Bons d'arrér.....	80 fr. 25 c.
Madrid.....	Bons pour l'an 8.....	88 fr. 00 c.
Madrid effect....	Syndicat.....	65 fr. 50 c.
Cadix.....	Coupures.....	62 fr. 00 c.
Cadix effect.....	Or fin.....	105 f. 25 c.
Gênes effectif....	Ling. d'arg.....	50 f. 17 c.
Livourne.....	Portugaise.....	94 fr.
Bâle.....	Piastre.....	5 fr. 25 c.
Lyon.....	Quadruple.....	79 fr. 00 c.
Marseille.....	Ducat d'Hol.....	11 f. 55 c.
Bordeaux.....	Guinée.....	25 f. 50 c.
Montpellier.....	Souverain.....	34 fr. 25 c.
Rente provis.....		18 fr. 50 c.

Café Martinique, 2 f. 50 c. — Café St-Domingue, 1 fr. 65 c. — Café Bourbon, 2 fr. 10 c. — Café Moka, 0 fr. 00 c. — Sucre d'Orléans, 1 fr. 60 c. — Sucre de Hollande, 1 fr. 65 c. — Sucre d'Anvers, 1 fr. 60 c. — Rafinée, 1 fr. 80 c. — Sucre pilé, 0 fr. 00 c. — Sucre terré blanc, 1 fr. 50 c. — Sucre terré blond, 1 fr. 00 c. — Sucre brut, 0 fr. 90 c. — Poivre de Hollande, 2 fr. 00 c. — Poivre anglais, 2 fr. 15 c. — Cacao Caraque, 1 fr. 85 c. — Cacao des Isles, 1 fr. 85 c. — Coton du Levant, 5 fr. 10 c. — Coton de Fernambourg, 5 fr. 75 c. — Coton de St-Domingue, 0 fr. 00 c. — Huile d'olive, 1 f. 37 c. — Eau-de-vie $\frac{2}{3}$, 290 fr. — Cognac, 22 deg., 250 fr. — Montpellier, 22 deg., 200 fr. — Potasse d'Amérique, 100 fr. — Potasse de Dantzick, 75 fr. 00 c. — Savon de Marseille, 1 fr. 12 c.

Catalogue d'une collection d'empreintes en soufre, de médailles grecques & romaines; in-8° de 70 pages. Prix, 1 fr. 50 c. A Paris, chez Fuch, libraire, rue des Mathurins, hôtel Cluny; Treuttel & Wurtz, quai Voltaire; & chez le portier de la bibliothèque nationale, arcade Colbert, n° 28. — Cette collection peut se subdiviser selon le genre d'étude que chacun se propose de suivre. Le prix de cent empreintes, choisies à volonté dans la collection entière, est de 50 francs pour Paris. Les personnes qui prendront la collection complète, jouiront d'une remise.